



Services Techniques

République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID : 091-219106853-20241115-DC_2024_068BIS-DE



DÉCISION N° 2024-068BIS

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2024-068 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE EN VUE DE L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT, et notamment l'alinéa n°26 de solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subvention ;

VU la stratégie énergie-climat de la Région Ile-de-France adoptée par délibération n°CR 2018-016 du 3 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre de son budget participatif écologique, subventionne des projets d'installation de panneaux photovoltaïques jusqu'à 50% du montant HT du projet avec un plafond d'aide fixé à 300 000 €, dans le cadre de sa politique de transition écologique ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Hall située Place de la Libération ;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à réduire l'empreinte carbone de la commune et à promouvoir l'utilisation d'énergie renouvelable au niveau local ;

DÉCIDE

Article 1 :

DE SOLLICITER une demande de subvention d'un montant prévisionnel de 13 419 € HT auprès de la Région Ile-De-France en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Hall située Place de la Libération.

Article 2 :

DE SIGNER tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Article 3 :

PRECISER que les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets de la ville.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la préfète de l'Essonne.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 15 novembre 2024

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

